

NOM &amp; Prénom du doctorant : .....

Date : .....

A remettre au secrétariat de la CDD après chaque évaluation annuelle ou après l'épreuve de confirmation.

Ne pas oublier d'annexer les attestations nécessaires.

Rappel :

1. Le Promoteur approuve les activités scientifiques au moyen de ce formulaire ;
2. La CDD valide ensuite les activités scientifiques et confirme le nombre de crédits.

Formation doctorale = 60 CR

&gt; 20 CR 'acquis d'office' (épreuve de confirmation, défense privée et soutenance publique)

&gt; 40 CR 'à la carte' à acquérir parmi les activités ci-dessous.

**La CDPE définit le cadre général des activités à prévoir au sein de la formation doctorale (types d'activités et crédits associés) et valide les ECTS acquis. La CDD encouragera toujours le-la doctorant-e à suivre toute formation qu'il-elle jugera intéressante, utile ou pertinente. Mais rappelle que toute activité suivie n'entre pas "systématiquement" dans le cadre de la formation doctorale.**

TYPE D'ACTIVITE	VALEUR ECTS	ANNEXE N°	PARAPHE / APPROBATION PROMOTEUR	VALIDATION CDD
				TOTAL ECTS
<u>Cours en EDT</u>	<b>18 CR obligatoires au sein d'une EDT.</b> Master approfondi > Validation automatique 9 CR. <b>* Au moins la moitié des CR obligatoires doivent être réalisés au sein de l'EDT PSYCEDUC</b> (cours PSYCEDUC : encodage automatique en fin de chaque année académique : pas de justificatif ni d'attestation)			
<u>Cours / Formation hors EDT</u>	** Cours de langue (max 2 CR) > 1 CR / cours Statistiques (max 4 CR) > 1 CR / cours Joindre attestation.			
<u>Publication comme premier auteur dans revue intern. avec peer review *</u>	<b>Au moins une publication en lien avec le projet de thèse doit être confirmée pour satisfaire aux exigences du programme de formation doctorale ***</b> <b>6 CR / publication confirmée</b> 3 CR / soumission 3 CR / Chapitre de livre publié dans une revue intern. Joindre copie et références de l'article, avec nom de la revue internationale et/ou mail de confirmation de publication.			
<u>Participation a l'organisation d'une conférence internationale</u>	Variable. Joindre tous les documents nécessaires (description, estimation du temps de travail, attestation de l'organisateur ou du promoteur...).			
<u>Rédaction projet pour grands fonds</u>	3 CR / Projet <b>Max. 3 CR</b> Joindre copie du dossier. <b>Attention : le projet déposé pour validation de crédits doit constituer un projet / travail différent de celui déposé lors de l'admission.</b>			
<u>Ecole d'été</u>	Moins d'une semaine = 2 CR Plus d'une semaine = 4 CR <b>Max. 6 CR</b>  Joindre attestation.			
<u>Valorisation d'une activité professionnelle en rapport avec le sujet de recherche</u>	1 CR / 24H00. <b>Max. 6 CR</b> Joindre attestation de l'employeur.			
<u>Congrès, colloques, conférences internationales</u>	<b>4 CR obligatoires.</b>  4 CR / Communication comme premier auteur. 3 CR / Poster comme premier auteur. 1 CR / Participation.  Joindre les attestations nécessaires (preuve du caractère international de l'évènement, nom + lieu + dates de l'évènement, copie du programme, copie du poster, attestation des organisateurs, ...).			
<u>Encadrement didactique</u>	<b>Max. 6 CR.</b>  2 CR pour 1 mémoire : (Co)Promotion de mémoire 1 CR pour 3 mémoires : Lecture de mémoire 1 CR pour 3 stages : Tutorats de stage Autres : 1 CR / 24H00.			
<u>Epreuve de confirmation</u>	<b>5 CR obligatoires.</b> Réussite le .....			
<u>Défense privée</u>	<b>10 CR obligatoires.</b> Réussite le .....			
<u>Soutenance publique</u>	<b>5 CR obligatoires.</b> Réussite le .....			
<u>Autres</u>	<b>****</b>			

\* A titre exceptionnel, la CDD acceptera certaines dérogations à cette obligation des 18 ECTS au sein de PSYCEDUC :

- Remplacement par des cours suivis au sein d'une autre EDT reconnue par la CDD ;
- Une demande motivée devra être déposée par le-la doctorant-e auprès de la CDD ;
- Avec le maintien d'un min. de 50 % des crédits obligatoires restants, également pour le doctorant en possession d'un Master à finalité approfondie.

\*\* Attention ! Les cours d'anglais n'ayant pas de lien avec les travaux de recherche et les cours de français n'entrent pas dans le cadre de la formation doctorale.

\*\*\* Pour rappel : obligation de confirmer au moins une publication en lien avec le projet de thèse comme premier auteur dans une revue scientifique dont le comité de lecture est international ou, à défaut, avoir une publication jugée équivalente, telle qu'appréciée par le Comité d'accompagnement et avec accord de la CDD.

\*\*\*\* Les cours en ligne (MOOC's) seront validés par la CDD sur base d'une description complète de l'activité.

Une liste de cours, approuvés par la CDD, est disponible sur les pages du doctorat : <https://uclouvain.be/fr/facultes/psp/moocs-doctoral-training.html>

Toute nouvelle demande sera analysée au cas par cas, après dépôt auprès de la CDD, pour approbation et confirmation du nombre de crédits.

Toute activité devra concerner des cours de niveau doctoral / avancé. Les cours de mise à niveau, de niveau 1er ou 2ème cycle ne seront pas validés.